

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DE BELGODÈRE

Autorisée par arrêté préfectoral n°2014-114-0004 en date du 8 Août 2014

Séance du 30 mai 2017

Délibération n°2017-04

Objet : Convention entre l'AFP et M. Michel DUBOST

Nombre de membres 11			L'an deux Mille dix-sept, le trente mai, à 14 heures 00, Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
Avec voix délibérative 8			
En exercice	Présents	Votants	
8	6	7	
Pour	Contre	Abstentions	
7	-	-	
Le quorum est atteint.			
Présents : Lionel MORTINI – Jean-Pierre BATTAGLINI – Agnès JOLY-BATTAGLINI- Louis BELGODERE DE BAGNAJA (voix consultative) - Letizia GUIRONNET- Lydie MORTINI – Pierre COLOMBANI (suppléant de Bernard DELABOUDINIÈRE)			
Absents représentés : Valérie PAZZONI			
Absents : Bernard DELABOUDINIÈRE – François CANIONI- Attilius CECCALDI (voix consultative) - Isabelle POGGI (voix consultative)			
Convocation envoyée le 22/05/2017		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture	

Dans le cadre de la réalisation du schéma d'orientation et de mise en valeur de l'Association Foncière Pastorale Autorisée de Belgodère, le Président indique au conseil syndical qu'il convient de conventionner avec M. Michel DUBOST afin de définir les modalités de sa participation aux travaux de l'AFP.

Le président présente cette convention qui fait état des modalités et engagements réciproques. Il est précisé notamment que M. DUBOST, résidant à Macinaggio (Haute-Corse) intervient à titre bénévole. La convention a pour objet de formaliser sa collaboration, et de permettre le remboursement de ses frais de déplacements, avec effet rétroactif au 1^{er} Mars 2017.

La convention est annexée à la présente délibération.

Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de la convention d'engagement réciproque ci-annexée avec M. Michel DUBOST dans le cadre de l'accompagnement de l'AFP.
- **PRECISE** que la présente convention prend effet à compter du 1^{er} Mars 2017.

Fait à Belgodère, le 30 mai 2017,
Extrait certifié conforme

Le Président
MORTINI Lionel

Convention d'engagement réciproque

Entre

L'Association Foncière Pastorale de Belgodère,

Et

M. Michel Dubost, domicilié à 20248 – Macinaggio, ingénieur agronome, retraité, ex-Directeur d'Icalpe, à l'origine de la création des premières AFP en Haute-Corse, et auteur sur la base de cette expérience du « Guide à la réalisation des AFP en Corse » publié par l'Odarc, agissant dans le cadre de cette convention à titre bénévole,

Il est convenu ce qui suit :

En vue de permettre à l'Association Foncière Pastorale de Belgodère (AFP) d'assurer sa mission de gestion des terrains à vocation agricole, pastorale et forestière inclus dans son périmètre, et étant entendu que toute action sera définie et réalisée avec l'accord et en coopération étroite avec le Conseil syndical, son Président, et la personne désignée par la Communauté de communes de L'Île-Rousse-Balagne pour animer le fonctionnement de l'AFP, cette dernière s'engage à l'égard de Michel Dubost, :

- à lui confier les missions et activités de conseil suivantes :
 - a) Aide à l'élaboration du plan d'actions et de mise en valeur du périmètre de l'AFP,
 - b) À cet effet, animation de réunions techniques, rencontres et visites de terrains, réalisation de documents,
- à assurer une transmission d'informations nécessaires à son intervention
- à rembourser ses frais de mission (indemnités kilométriques sur la base de 0,5€/km, soit par trajet Macinaggio-Belgodère aller-retour 2 x 100 km : 100€ ; frais de repas et d'hébergement) sur présentation de notes de frais et justificatifs validés par le Conseil syndical.

L'AFP de Belgodère pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration de M. Michel Dubost mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

M. Michel Dubost s'engage à l'égard à l'égard de l'AFP de Belgodère :

- à coopérer avec les différents partenaires de l'AFP : membres de l'AFP, membres du conseil syndical, comptable, agents des collectivités
- à respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur,
- à s'impliquer dans les missions et activités confiées,
- à faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation,
- à participer aux réunions du conseil syndical et aux assemblées générales en tant que de besoin

M. Michel Dubost pourra à tout moment arrêter sa collaboration, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

À
Le

À
Le

Michel Dubost

Le président, Lionel Mortini